

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne



## Réunion du bureau de la CLE

25 novembre 2011

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Ordre du jour

- Révision du SAGE
  - ▶ Organisation des documents
  - ▶ Méthodologie de révision
  - ▶ Préparation du temps de concertation de la CLE
- Dossiers pour avis
- Questions diverses

25 novembre 2011

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Etapas de révision du SAGE

- Concertation de la CLE
  - ▶ 7 réunions entre février et mai 2011
- Définition de l'orientation stratégique du SAGE
  - ▶ Validée en CLE le 24 juin 2011
  - ▶ Orientation articulée autour de 3 enjeux et 9 objectifs
- Organisation de la révision
  - ▶ CLE du 16 septembre 2011
- Rédaction des documents du SAGE
  - ▶ En cours

25 novembre 2011

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Rappel : organisation de la révision

- Animation du SAGE
  - ▶ Prépare des différents documents
- Groupe de rédaction
  - ▶ Propose les possibilités de rédactions (recommandations, dispositions de mise en compatibilité, règle...)
- Bureau de la CLE
  - ▶ Suit l'avancement de la rédaction
  - ▶ Prépare les réunions de la CLE
- CLE
  - ▶ Fixe le niveau d'ambition
  - ▶ Définit le contenu du SAGE
  - ▶ Valide le projet
- Accompagnement juridique (cabinet Droit Public Consultants)

**Temps de concertation au sein de la CLE**

25 novembre 2011

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Révision du SAGE

- Organisation des documents du SAGE -

Point N°1

25 novembre 2011

**Sage** MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Contenu et organisation du SAGE

- Documents du SAGE (Décret de 2007)
  - ▶ Rapport environnemental
  - ▶ Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource et des milieux aquatiques
    - Contenu obligatoire fixé par décret
  - ▶ Règlement
    - Contenu facultatif
- Contenu du PAGD (Décret de 2007)
  - ▶ Synthèse d'état des lieux
  - ▶ Exposé des enjeux de la gestion de l'eau
  - ▶ Définition des objectifs généraux, moyens prioritaire permettant de les atteindre et calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre
  - ▶ Indication des délais et conditions de mise en compatibilité
  - ▶ Évaluation des moyens matériels et financiers

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Contenu et organisation du SAGE

- Cadre réglementaire (Décret de 2007, circulaires de 2008 et 2011...)
- Analyse de Droit Public Consultants

↓

**Importance de la structuration du SAGE**

- ▶ Identification claire des enjeux de la gestion de l'eau et les objectifs généraux dans le PAGD
- ▶ Association de chacune des dispositions du SAGE aux objectifs généraux

↓

**Structuration du PAGD du SAGE Mayenne**

- ▶ Organisation autour des 3 enjeux et 9 objectifs généraux de l'orientation stratégique
- ▶ Reprise des termes du décret de 2007

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Organisation du PAGD

- **Enjeux de la gestion de l'eau (x 3)**
  - ▶ Enjeux majeurs formulés en terme d'effets attendus (quantitatif, qualitatif ...) sur le long terme pour le bassin
- **Objectifs généraux (x9)**
  - ▶ Permettant de satisfaire aux principes énoncés :
    - de gestion équilibre et durable de la ressource en eau (L211.1 du CE)
    - de préservation des milieux aquatiques et du patrimoine (L430.1 du CE)
  - ▶ Objectifs à atteindre pour répondre à chacun des enjeux
  - ▶ Importance de la précision des objectifs
    - Expliciter les objectifs généraux
- **Moyens prioritaires**
  - ▶ Ensemble des dispositions permettant d'atteindre les objectifs fixés

Définis sur la base de la concertation, du SAGE et de son évaluation et du cadre réglementaire (SDAGE et lettre de cadrage)

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Organisation du PAGD

ENJEUX	OBJECTIFS GENERAUX	Moyen prioritaire
Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques	1 Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	← Moyen prioritaire
	2 Préserver et restaurer les zones humides	← Moyen prioritaire
	3 Limiter l'impact des plans d'eau	← Moyen prioritaire
Optimisation de la gestion quantitative de la ressource	4 Economiser l'eau	←
	5 Maîtriser et diversifier les prélèvements	←
	6 Réduire les conséquences des inondations	←
Amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines	7 Limiter les rejets ponctuels	←
	8 Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau	←
	9 Réduire l'utilisation des pesticides	←

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Contenu du PAGD - Dispositions -

- **Portée des dispositions du PAGD**
  - ▶ Disposition de mise en compatibilité des décisions prises dans le domaine de l'eau => portée juridique forte
  - ▶ Recommandation
    - Orientation de gestion
    - Connaissance
    - Communication
  - ▶ Rappel réglementaire
- **Principes de rédaction des dispositions**
  - ▶ 1 seule portée juridique par disposition
    - Ne pas mélanger recommandation et obligation dans une même disposition
  - ▶ 1 seul type par disposition
  - ▶ Distinction de chaque type de disposition dans le PAGD
    - Encart de couleur pour les dispositions de mise en compatibilité
    - Symbole différent

5 types de dispositions

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Contenu du PAGD - Dispositions de mise en compatibilité -

- Disposition de mise en compatibilité
  - ▶ Rattacher à un objectif du SAGE
  - ▶ Décisions doivent être compatibles ou rendus compatibles avec cet objectif
  - ▶ Elles peuvent s'appliquer à :
    - ICPE
    - IOTA
    - Arrêté de restriction d'usage
    - DIG
    - Schéma communal de distribution d'eau potable
    - Document d'urbanisme...

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Contenu du règlement

- Partie opposable aux tiers
- Règles édictées strictement encadrées (article R. 212-47 du CE)
  - ▶ Prévoir la répartition des volumes prélevables par usage
  - ▶ Assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux
  - ▶ Édicter des règles concernant les aires d'alimentation des captages, les zones d'érosion et les zones humides d'intérêt environnemental et zones stratégiques pour la gestion de l'eau
  - ▶ Fixer des obligations d'ouverture périodique des ouvrages hydrauliques
- Traduction de la volonté de la CLE
  - ▶ Définition de mesures permettant la réalisation des objectifs définis dans le PAGD
  - ▶ Aucune obligation d'intégrer dans le règlement toutes les catégories de mesures énoncées
- Notion de conformité (différent de la compatibilité pour le PAGD)
- Certains types de règles du règlement assortis de sanctions pénales

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Révision du SAGE

- Méthodologie de révision -

Point N°1

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Méthodologie de travail - Groupe de rédaction / DPC -

- Travail par objectif
- Au sein de chaque objectif
  - Organisation des dispositions sur la base de :
    - Propositions issues de la concertation
    - Actions du SAGE (analyse du cabinet juridique et de la DREAL)
    - Attentes du SDAGE et de la lettre de cadrage
  - Identification du type de dispositions possibles
    - Disposition de mise en compatibilité (décisions visées)
    - Orientation de gestion / communication / connaissance
    - Rappel réglementaire
  - Etablissement d'une ou plusieurs possibilités de rédaction

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Avancement de la révision

- Réunions du groupe de rédaction
  - 2 réunions : 14 octobre et 18 novembre
  - Comptes-rendus et présentations disponibles sur le site Internet du SAGE dans la rubrique « espace membre »
- Avancement des travaux
  - Organisation des documents du SAGE
  - Principes de travail
  - 3 objectifs (correspondant à l'enjeu 1) travaillés en groupe de rédaction
  - Travail préalable sur l'objectif 4 et 5
- 2 réunions du groupe de rédaction prévues prochainement pour travailler sur les objectifs 4 à 9 (6 janvier et 2 février)

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Méthodologie de travail - Groupe de rédaction / DPC -

Tableau de travail du groupe de rédaction

ENJEU 1 : Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif général 1 : améliorer la qualité morphologique des cours d'eau

1A : Pour suivre et renforcer les actions coordonnées de restauration des cours d'eau

Titre de la disposition	Contenu - objectif		Type de disposition
	Contenus - Travaux	Typologie	
141 Organiser la maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente / Coordonner l'entretien et la restauration des cours d'eau	Organiser la maîtrise d'ouvrage des actions de restauration des cours d'eau en fonction des enjeux de la MO. Priorité en faveur des plans d'entretien de la MO. Travaux de maintenance des cours d'eau en bon état pour 2015. Encourager les collectivités compétentes à engager les programmes. <b>OBJ collectives</b>	Orientation de gestion	
142 Pour suivre et renforcer / Contenus les actions de restauration des cours d'eau	Confirmer les programmes de restauration en respectant leur finalité. Définir les modalités de suivi et d'évaluation des programmes dans ce cadre. Développer et coordonner les interventions en accord avec l'ensemble des usages concernés, existants et futurs. <b>OBJ maîtrise d'ouvrage locaux</b> <b>OBJ collectives</b> <b>OBJ DREAL</b> <b>OBJ DREAL</b>	Disposition de mise en compatibilité / Orientation de gestion	

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Méthodologie de travail - Groupe de rédaction / DPC -

Tableau de travail du groupe de rédaction

N°	Disposition	Contenus - Travaux	Typologie	Proposition de rédaction / PAGD		Proposition de règle
				Proposition de rédaction / PAGD	Proposition de règle	
141	Organiser la maîtrise d'ouvrage à une échelle cohérente / Coordonner l'entretien et la restauration des cours d'eau	Organiser la maîtrise d'ouvrage des actions de restauration des cours d'eau en fonction des enjeux de la MO. Priorité en faveur des plans d'entretien de la MO. Travaux de maintenance des cours d'eau en bon état pour 2015. Encourager les collectivités compétentes à engager les programmes. <b>OBJ collectives</b>	Orientation de gestion	La CLE doit être structurée de manière à intégrer et se structurer à une échelle de bassin adaptée pour engager un programme de restauration des cours d'eau. Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.	Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.	Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.
142	Poursuivre et renforcer / Contenus les actions de restauration des cours d'eau	Confirmer les programmes de restauration en respectant leur finalité. Définir les modalités de suivi et d'évaluation des programmes dans ce cadre. Développer et coordonner les interventions en accord avec l'ensemble des usages concernés, existants et futurs. <b>OBJ maîtrise d'ouvrage locaux</b> <b>OBJ collectives</b> <b>OBJ DREAL</b> <b>OBJ DREAL</b>	Disposition de mise en compatibilité / Orientation de gestion	Le CLE doit être structuré de manière à intégrer et se structurer à une échelle de bassin adaptée pour engager un programme de restauration des cours d'eau. Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.	Le CLE doit être structuré de manière à intégrer et se structurer à une échelle de bassin adaptée pour engager un programme de restauration des cours d'eau. Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.	Le CLE doit être structuré de manière à intégrer et se structurer à une échelle de bassin adaptée pour engager un programme de restauration des cours d'eau. Le dossier de suivi de l'entretien des cours d'eau doit être structuré de manière à intégrer les actions de restauration. Un actionnaire particulier peut également être posé aux côtés de la MO de la Mayenne.

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Avancement de la révision

- Rédaction des propositions de paragraphe explicitant chacun des 9 objectifs généraux
- Rédaction des chapeaux introductifs pour chaque moyen prioritaire (environ x25-30)
- Rédaction et mise en forme des propositions de dispositions
- Cartes et illustrations

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Révision du SAGE

- Préparation du temps de concertation  
de la CLE -

Point N°1

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Proposition d'organisation du temps de concertation

- Objectifs de la concertation
  - ▶ Préciser le niveau d'ambition souhaité par la CLE
  - ▶ Définir le contenu du SAGE
- Forme du temps de concertation
  - ▶ Réunion sur 1 journée où on déroule l'ensemble des enjeux ?
  - ▶ Réunion sur 1 journée avec 3 groupes de travail (1 par enjeu) et une restitution en fin de journée ?
  - ▶ Réunions sur 3 ½ journées (1 par enjeu) + 1 bureau ?

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Proposition d'organisation du temps de concertation

- Proposition d'organisation des réunions
  - ▶ Présentation de l'organisation générale du SAGE
  - ▶ Travail par objectif
    - Objectifs et niveau d'ambition de la CLE => échanges et validation
    - Moyens prioritaires => échanges et choix des intitulés
    - Dispositions
      - Niveau d'ambition : jusqu'où la CLE veut-elle aller ?
      - Type de disposition : disposition de mise en compatibilité / recommandation / rappel réglementaire / règle ?
      - Territorialisation : cette disposition s'applique-t-elle à l'ensemble du bassin ou y'a-t-il des secteurs prioritaires ?
      - Opportunité : faut-il conserver ou non cette proposition de disposition ?
    - ➡ Points d'attention mis en avant
    - ➡ Possibilité de réagir sur l'ensemble des dispositions
- Transmission des documents 3 semaines avant les réunions

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Calendrier de la révision

- Proposition d'ajustement du calendrier global de révision
  - ▶ Réunions du groupe technique de rédaction
    - 6 janvier => Travail sur l'enjeu 2
    - 2 février => Travail sur l'enjeu 3
  - ▶ Fin février : envoi des documents préparatoires à la concertation aux membres de la CLE
  - ▶ Mars : temps de concertation de la CLE => Définition du niveau d'ambition et du contenu du SAGE
  - ▶ Avril : 5<sup>ème</sup> réunion du groupe de rédaction => Échanges sur les documents du SAGE
  - ▶ Mai - juin : envoi pour avis de l'avant projet de SAGE aux membres de la CLE
  - ▶ Fin juin - début juillet : bureau de la CLE => Analyse / Prise en compte des remarques des membres de la CLE
  - ▶ Septembre : validation du projet par la CLE

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Dossiers pour avis

Point N°2

25 novembre 2011

Sage MAYENNE  
Schéma d'aménagement et  
la gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Consultation de la CLE

- Circulaire de 2008 relative aux SAGE
  - ▶ Consultation obligatoire de la CLE
    - Périmètre d'intervention d'un EPTB
    - Délimitation de certaines zones d'érosion, ZH, zones de protection des aires d'alimentation de captage et avis sur le programme d'actions
  - ▶ Consultation obligatoire de la CLE lorsque le SAGE est approuvé
    - Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
    - Dispositions applicables aux IOTA (loi sur l'eau)
    - Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau inscrits sur les listes prévues par le L214-17
    - Dispositions relatives à l'affectation du débit artificiel
    - Dispositions applicables aux installations nucléaires de base
- Circulaire de 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE
  - ▶ Pas de consultation officielle de la CLE pour les installations classées pour la protection de l'environnement
  - ▶ Possibilité de solliciter l'avis de la CLE de manière informelle pour des projets d'ICPE comportant des enjeux importants vis-à-vis des milieux aquatiques

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Consultation de la CLE

- **Dossiers transmis pour avis à la CLE**
  - ▶ SDAGE, classements pris en application du SDAGE, du Grenelle
  - ▶ Dossiers applicables aux IOTA (loi sur l'eau)
  - ▶ Dossiers concernant les périmètres de protection de captage
  - ▶ Dossiers d'installations classées pour la protection de l'environnement (élevage, industrie et carrière)
  - ▶ Dossiers concernant l'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, permis d'aménager)
  - ▶ ...
- **Avis de la CLE**
  - ▶ Délégation au bureau pour étudier et émettre un avis sur les dossiers transmis
- **Propositions pour la consultation de la CLE**
  - ▶ Consultation de la CLE (IOTA, ICPE, PPC... )
    - Passage en bureau
    - Avis favorable / défavorable / réservé
  - ▶ Consultation de la CLE par les maîtres d'ouvrage
    - Dossiers présentés en bureau pour information
    - Avis technique sur le dossier
    - Dossier répond ou non aux préconisations du SAGE
    - Signature du président de la CLE

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Dossier loi sur l'eau

- **Aménagement d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur la commune de PRUILLE**
  - ▶ Superficie du projet : 16,15 ha
  - ▶ Dépôts de terres/cailloux et mélanges bétons/tuiles/céramiques
  - ▶ Qualité des eaux
    - Pendant les travaux
      - Pas d'entretien des véhicules sur les chantiers
      - Voiries non étanches / pentes favorisant l'infiltration
      - Décapage de la terre végétale au fur et à mesure
      - Préservation des haies périphériques
    - Retour à vocation agricole après travaux
  - ▶ Pas de modification de l'écoulement des eaux du bassin versant
  - ▶ 3,67 ha de zones humides impactées
    - Fonctions : stockage sur 3,67 ha et épuration sur 1,1 ha
    - Mesures compensatoires
      - Création d'un espace de stockage de 7,2 ha dans les volumes remblayés par l'aménagement
      - Recréation de 1,4 ha de zones humides (prairie et boisement)

Proposition : avis favorable

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## ICPE Industrie

- **Création d'une unité de production d'emballages et de pièces techniques en plastique par la société EUROPLASTIQUES à CHANGE**
  - ▶ Consommation d'eau
    - 1802 m<sup>3</sup>/an
    - Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie > circuit refroidissement
    - Circuit fermé pour le refroidissement
  - ▶ Qualité des eaux
    - Signature d'une convention de rejet des eaux usées et industrielles avec STEP Laval
    - Bassins pour la gestion des eaux pluviales
    - Eau de voirie : bassin avec piège à billes et séparateur d'hydrocarbure
    - Gestion des eaux en cas d'incendie dans le bassin pour les eaux de voirie

Proposition : avis favorable

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## ICPE Industrie

- **Extension d'une unité de fabrication de structures en nid d'abeilles et de panneaux sandwich par la société MAINE PLASTIQUES à AMBRIERES-LES-VALLEES**
  - ▶ Consommation d'eau
    - Réseau public et puit – création d'un nouveau puit pour l'extension
    - Evolution de 1200 à 1500 m<sup>3</sup>/an
    - Eaux de process en circuit fermé et installation de compteurs pour les sanitaires
  - ▶ Qualité des eaux
    - Eaux des aires de stationnement et de circulation : traitement avec un séparateur d'hydrocarbures
    - Rejet des eaux usées vers la STEP d'Ambrières
    - Confinement des eaux en cas d'accident dans réserve d'eau incendie

Proposition : favorable

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## ICPE Carrière

- **Exploitation de la carrière de la Croix Boursier à SAINT-GEORGES-BUTTAVENT**
  - ▶ Renouvellement de l'autorisation d'exploiter
  - ▶ Carrière de 10 ha
  - ▶ Accueil de déchets inertes (matériaux naturels non pollués en provenance de chantiers de terrassement et déblais routiers)
  - ▶ Pas d'impact sur les eaux souterraines (très faible volume pour les eaux d'exhaure et pas d'usage à proximité du site)
  - ▶ Qualité des eaux
    - Pas de stockage d'hydrocarbures
    - Eaux pluviales décantées (traitement si nécessaire)
    - Suivi trimestriel des rejets
  - ▶ Carrière en ZNIEFF mais ne présentant pas d'habitat caractéristique du fait de la carrière déjà existante
  - ▶ Remise en état : remblai partiel, création d'un plan d'eau et d'une zone humide

Proposition : favorable

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Dossiers pour information

- **Dossier minute du projet LGV Bretagne – Pays de la Loire**
  - ▶ Consultation technique sur le pré-dossier
  - ▶ Consultation officielle de la CLE lors de l'enquête publique (mi janvier /mi février 2012)
  - ▶ Rétablissement des écoulements hydrauliques avec des ouvrages de franchissement (phase travaux et exploitation)
  - ▶ Bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales et le traitement des pollutions accidentelles
  - ▶ Besoins en eau : 500 000 m<sup>3</sup> sur l'ensemble du tracé en phase travaux
    - Bassins provisoires - prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines – convention avec les particuliers et syndicats
  - ▶ Milieux
    - 36 ha de zones humides impactées (9 ha impact indirect)
      - Hiérarchisation des zones humides / fonctionnalité
      - Compensation différente / fonctionnalité
      - Recréation de 22 ha de zones humides avec une fonctionnalité supérieure à celles des ZH impactées
    - 22 mares ou plans d'eau impactées > recréation de 22 mares
    - Mesures compensatoires en cas d'impact sur les cours d'eau et la ripisylve (récréation, réhabilitation, renaturation...)
  - ▶ Pas d'entretien chimique des voies à proximité des points d'eau (cours d'eau, fossés en eau)

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Dossiers pour information

- **Projet d'aménagement de la Jouanne à Montsûrs**
  - ▶ En lien avec le contrat sur le bassin de la Jouanne
  - ▶ Effacement du plan d'eau créé au fil de l'eau sur la Jouanne à la fin des années 60
  - ▶ Travaux prévus
    - Démantèlement des clapets et arasement du radier au niveau du plan d'eau
    - Réalisation d'un perré maçonné sous le lavoir
    - Réaménagement du plan d'eau en prairie inondable
    - Renaturation du lit de la rivière (terrassement – reméandrage – aménagement d'une annexe hydraulique – diversification des écoulements)
  - ▶ Aménagement paysagers et cheminement piétonnier (passerelle – jardin en centre ville)
  - ▶ Entretien mécanique

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Dossiers pour information

- **PLU d'Entrammes**
  - ▶ Préservation des zones humides dans le cadre du PLU
  - ▶ Inventaire des zones humides fonctionnelles conformément au guide méthodologique
- **Permis d'aménager le quai de Verdun à CHÂTEAU-GONTIER**

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Questions diverses

- ▶ Signature du CRBV 2011-2013
- ▶ Enquête sur l'eau et le changement climatique
- ▶ Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Point N°3

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

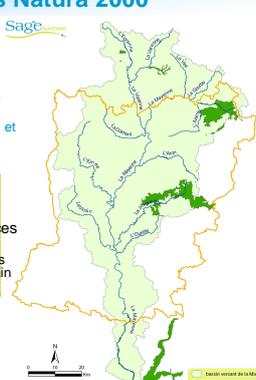
- **Objectifs de l'évaluation des incidences**
  - ▶ Prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000
  - ▶ Vérifier la compatibilité du projet ou programmes avec la conservation des sites
- **Décret d'avril 2010**
  - ▶ Définit le dispositif réglementaire global
  - ▶ Fixe une 1<sup>ère</sup> liste nationale des activités soumises à évaluation préalable
- **Arrêté préfectoral du 10 juin 2011 fixant la liste départementale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000**
  - ▶ Complète la liste nationale
  - ▶ Fixe la liste locale des activités soumises à évaluation

25 novembre 2011

**Sage MAYENNE**  
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

## Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000

- **Sites Natura 2000 concernés par l'arrêté**
  - ▶ Forêt de Multonno, Corniche de Pail
  - ▶ Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume
  - ▶ Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelle
  - ▶ Basses vallées angevines, aval de la Mayenne et prairies de Baumette
  - ▶ Alpes Mancelles
  - ▶ Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve
  - ▶ Vallée du Sarthon et affluents
- **Activités soumises à l'évaluation des incidences (18 sous-rubriques)**
  - ▶ Certains travaux et aménagements mentionnés dans le code de l'urbanisme (lotissement, terrain de camping, parc résidentiel...)
  - ▶ Plans de gestion et programmes pluriannuels d'entretien et de gestion des cours d'eau
  - ▶ Zones de développement éolien
  - ▶ ICPE
  - ▶ Manifestations sportives
  - ▶ Fouilles archéologiques



25 novembre 2011